

NO ENGLISH

GROUPE DU PORTE-PAROLE
S P R E C H E R G R U P P E
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
S P O K E S M A N ' S G R O U P

NOTE D'INFORMATION • INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Bruxelles, mars 1971

Les ventes à tempérament dans la Communauté

Sur l'initiative de la Commission, des experts gouvernementaux des Etats-membres se sont réunis à trois reprises depuis décembre 1969, pour étudier les possibilités de mettre sur pied un régime de ventes à tempérament sur le plan communautaire.

C'est d'une part l'existence d'un marché du crédit à la consommation qui constitue dans un régime économique fondé sur le marché libre un important facteur d'expansion et, d'autre part, la nécessité de surveiller ce marché qui peut présenter des inconvénients tant pour l'économie en général que pour le consommateur en particulier, qui ont incité la Commission à prendre l'initiative de ces discussions. Suivant les vues de la Commission, il faudrait en arriver à élaborer un régime communautaire des ventes à tempérament ainsi que de leur financement, permettant de donner une dimension européenne à la défense de certains intérêts du consommateur tout en contribuant à éliminer les risques de distorsion qui peuvent naître des différences entre les réglementations nationales actuelles dans le domaine du crédit à la consommation.

Quelques chiffres montrent à suffisance, l'importance des ventes à tempérament dans le crédit à la consommation :

Allemagne

1964 7 milliards DM

1968 10 milliards DM

dont 36 % pour les ventes à tempérament
et 64 % pour les prêts personnels (1)

Belgique

1970 11,9 milliards FB

dont 72 % pour les ventes à tempérament
et 28 % pour les prêts personnels

France

1969-1970 7,39 millions FF

dont 85 % pour les ventes à tempérament
et 15 % pour les prêts personnels

Pays-Bas

1967 19,5 milliards FB

dont 70 % pour les ventes à tempérament
et 30 % pour les prêts personnels

.../...

Il n'y a pas de statistiques pour l'Italie et le Luxembourg.

(1) ventes à tempérament = lorsque le prix global à payer par l'acheteur est supérieur au prix de vente au comptant et qu'il s'acquitte en plusieurs versements.

~~prêts personnels~~ = ~~prêts financés par des banques et des instituts de crédit et destinés à des biens de consommation.~~